



DIALOGUE SOCIAL ???

Tours, le 3 avril 2012

L'ordre du jour du CTL convoqué le 03/04/2012 comporte les sujets « traditionnels » relatifs au budget et à la formation professionnelle.

Or, depuis le 1er janvier 2012, le champ de compétence des nouveaux comités techniques locaux couvre obligatoirement différents sujets dont l'organisation et le fonctionnement des établissements ou services.

Conformément au décret du 15/02/2011, l'ordre du jour du CTL aurait donc dû comporter un point sur toutes les modifications organisationnelles touchant à la vie des services.

Or, il a fallu une demande intersyndicale des 4 O.S. siégeant au CTL pour voir inscrire à l'ordre du jour, le changement d'horaire de fermeture au public du Champ-Girault, la préparation de la campagne IR, l'avenir de certains postes comptables et l'avenir des services sociaux.

L'absence, dans l'ordre du jour initial, de ces sujets, touchant par nature l'organisation des services nous laisse interrogatif quant à votre conception du dialogue social.

A titre d' exemple, un changement d'horaire effectif avant la tenue de ce CTL nous place devant le fait accompli au mépris de toute concertation.

Lors du dernier CTL, vous avez rappelé que le dialogue social devait s'inscrire dans la continuité et avez souligné l'importance que vous y attachiez (cf PV du CTL du 24/01/2012).

Vos paroles doivent se traduire par des actes, en instaurant un dialogue social digne de ce nom, dans le respect des instances de concertation.

Les représentants élus aux CTL DDFiP 37